

Montants réclamés pour vos médicaments

Grâce à une initiative du programme d'assurance du Groupement des chefs d'entreprises du Québec (GCEQ), nous sommes heureux de vous présenter ce deuxième bulletin, dans le cadre de la campagne d'information *Mieux informés pour agir*.

Vous croyez que les prix des médicaments varient peu d'une pharmacie à l'autre et que la qualité des services est comparable?

Détrompez-vous : **la différence de prix peut être de plusieurs centaines de dollars entre deux pharmacies, pour le même médicament en même quantité.**

De plus, vous **payez des honoraires professionnels chaque fois que vous achetez un médicament** et pourtant, la **qualité du service varie beaucoup entre les pharmacies.**

Devenir un consommateur averti en matière d'achat de médicaments, comme pour tout autre produit ou service, vous permettra d'en avoir plus pour votre argent et assurera la viabilité de votre régime d'assurance.

BONNE LECTURE!

Mieux informés pour agir

Une campagne d'information sur l'assurance médicaments

Comme tout autre produit de consommation, les médicaments n'échappent pas aux règles du commerce. Selon des analyses statistiques, nous observons d'importantes différences de prix entre les pharmacies pour un même produit. Il est donc important de **comparer et de négocier pour obtenir des services de qualité et des médicaments à prix concurrentiels.**

Saviez-vous que si le montant réclamé par les pharmaciens était mieux contrôlé en négociant, par exemple, un prix comparable à celui facturé aux assurés du régime public (RAMQ), les coûts du régime pourraient être réduits de plus de 7 %?

Ces économies se traduisent par une réduction des montants que vous devez payer en pharmacie, de la prime d'assurance et de votre avantage imposable.

LES RÈGLES DU JEU

Le prix réclamé par votre pharmacien se compose de deux éléments : le **coût d'achat du médicament par le pharmacien** d'une part et les **honoraires professionnels** et la **marge de profit** d'autre part.

1) Le **coût d'achat des médicaments** sur ordonnance vendus au Québec est négocié par le gouvernement : toutes les pharmacies achètent les médicaments inscrits sur la liste obligatoire du Québec au même prix, peu importe leur volume d'achat. Ainsi, une pharmacie à grande surface paie les médicaments au même prix qu'une petite pharmacie de clinique.

2) Le gouvernement détermine également le **montant d'honoraires** et la **marge de profit maximale** facturés aux **assurés du régime public**. C'est pourquoi les montants qui leur sont réclamés varient très peu d'une pharmacie à l'autre.

Par contre, les **honoraires et la marge de profit varient considérablement pour les assurés de régimes d'assurance collective** parce qu'ils **ne sont pas négociés par le gouvernement** et qu'ils sont soumis à la **libre concurrence entre pharmacies**. C'est pourquoi, lorsque vous ne comparez pas et ne négociez pas les prix de vos médicaments, les montants qui vous sont réclamés sont souvent supérieurs aux montants facturés aux assurés de la RAMQ, pour le même médicament.

Vous êtes à la pharmacie!

Le pharmacien est un professionnel compétent, un **véritable spécialiste des médicaments**, toujours disponible sans rendez-vous et qui, dans un contexte où il est de plus en plus difficile de trouver un médecin de famille, peut être un allié précieux dans la gestion de votre santé.

Choisissez votre pharmacie d'abord en fonction de la qualité des services et de la relation de confiance que vous développez avec les pharmaciens qui y travaillent. Une médication bien gérée pourrait éventuellement vous éviter des complications, des traitements supplémentaires et des coûts additionnels.

Un bon pharmacien :

- ✓ Dispose d'un endroit privé pour discuter de ma médication;
- ✓ S'il s'agit d'un nouveau médicament, vérifie si j'ai des allergies, les inscrit à mon dossier et **communiqué avec mon médecin si un médicament moins cher ou mieux adapté à mes besoins est disponible**;
- ✓ Vérifie les interactions avec les médicaments que je prends déjà;
- ✓ Propose automatiquement un médicament générique moins cher, s'il est disponible pour le médicament prescrit;
- ✓ M'informe des effets secondaires, du temps que le médicament prendra pour faire effet et de la durée pendant laquelle je devrai le prendre : mes attentes seront ainsi réalistes et je serai fidèle au traitement;
- ✓ M'indique dans quelles conditions je dois conserver le médicament;
- ✓ Tient compte de mes besoins particuliers :
 - difficulté à lire les instructions sur l'étiquette ou à ouvrir une bouteille, pilulier (dosette) pour être plus fidèle au traitement;
 - utilisation d'une pompe (asthme) ou d'un glucomètre (diabète);
- ✓ Communique avec moi pour vérifier que le traitement est efficace et bien toléré et pour me signaler que la date de renouvellement est dépassée;
- ✓ M'offre des solutions pour mieux gérer ma santé, m'invite à poser des questions, prend le temps d'y répondre et me demande si j'ai bien compris;
- ✓ M'offre des prix concurrentiels pour ma consommation globale de médicaments;
- ✓ Propose de dispenser les médicaments que je prends régulièrement pour 90 jours, afin que les coûts soient moindres que trois achats aux 30 jours.

Quelques trucs et conseils

1. Si vous n'êtes pas satisfait, trouvez une pharmacie qui offre des services de qualité, en demandant à vos amis ou collègues par exemple, et demandez un transfert de vos ordonnances. Vous n'avez pas à retourner chez le médecin pour obtenir de nouvelles ordonnances et votre nouveau pharmacien s'occupera de tout, sans frais.
2. Dans l'intérêt de votre santé, achetez tous vos médicaments dans la même pharmacie. Un dossier pharmacologique complet permet d'identifier les interactions entre différents médicaments, qui pourraient être nuisibles à votre santé. En cas de doute, n'hésitez jamais à appeler votre pharmacien.
3. Comparez et surveillez les augmentations de prix.
4. Le montant réclamé provient d'une grille de prix généralement élaborée par la chaîne à laquelle la pharmacie appartient (ex. : Uniprix, Jean Coutu, Pharmaprix, Familiprix, etc.), mais le pharmacien propriétaire a toujours le dernier mot. En raison de la concurrence dans le voisinage, il n'est pas rare que ce dernier maintienne différentes grilles de prix, soit une grille régulière et une grille plus compétitive...

Un pharmacien propriétaire est à la fois un commerçant et un professionnel de la santé, qui touche des honoraires à chaque fois que vous achetez des médicaments prescrits par un médecin.

N'hésitez pas à consulter votre pharmacien et à exiger des services de qualité, à des prix concurrentiels. Vous êtes un patient et un client!